

Châtillon, le 23 Septembre 2024

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE
Mardi 14 janvier 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE QUATORZE JANVIER À VINGT HEURES, les membres composant le conseil quartier centre-ville de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de douze et en présence du public, à la salle communale de la Folie DESMARES, sous la présidence de M. MOUTON Christophe, Adjoint, désigné par Mme la Maire et M. BRISARD Patrick, co-président, à la suite de la convocation qui leur a été adressée **le 06 janvier 2025**.

Présents :

M. MOUTON Christophe, co-président, Adjoint de Madame la Maire de la commune de Châtillon (92320) démocratie locale, laïcité et valeurs républicaines, anciens combattants et cérémonies patriotiques

M. BRISARD Patrick, co-président,

Mme BASSAHON Christine, Mme DELATTRE Thérèse, M. GIANNANDREA Julien, M. HAUBERT Jean-Luc, M. JOURDAN Jean-Luc, Mme ORVILLE Camille, M. PARIS Olivier, M. PINÇON Jordan, Mme SAGE Julie, Mme SIMON Jeannette.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

Mme DORFIAC Élodie, co-présidente, 1^{ère} Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), transition écologique, urbanisme, mobilités et espaces verts, Conseillère territoriale Vallée Sud – Grand Paris

Mme GUERTIN Ségolène, Conseillère municipale déléguée Commerce local

M. HANAFI Akram, directeur des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative

M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Mme la Maire

La directrice de la prévention et de la tranquillité publique.

Le chef de service de la Police Municipale.

Invitée :

Mme ABADIE Julie : responsable du service exploitation à la gestion des déchets urbains à Vallée Sud Grand Paris

Absent excusé : M. BRIDET Guy, Mme LION Julie

Absentes : Mme FELLOUS Déborah, Mme GAY-PERRET Clémence

Déroulé de la séance

- 1- Accueil des conseillers et du public
- 2- Sollicitation de VSGP au sujet de la collecte des déchets, les bonnes pratiques et leur valorisation
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024
- 4- Point sur les travaux :
 - rue de Bagneux : bilan de la réparation de l'affaissement et point sur les travaux entrepris en face du Parc Henri Matisse (barrières et traversées obligatoires)
 - rue Gabriel Péri : point sur l'avancement des travaux
 - point sur les abords du chalet dans l'enceinte du Parc Henri Matisse
 - projet d'entretien/embellissement de la rue de la mairie annoncé aux commerçants par un courrier de Madame la Maire
- 5- Retour sur le marché de Noël organisé dans le centre-ville et sur l'affluence au feu d'artifice
- 6- Point sur le Parking République : possibilité d'élargissement des places pour les véhicules
- 7- Temps d'échanges avec les conseillers
- 8- Temps d'échanges avec le public
- 9- Date du prochain conseil de quartier

À l'arrivée des conseillers de quartier, la feuille d'émargement a été transmise pour signature.

Intervention de la Police municipale

M. MOUTON propose un échange avec les représentants de la prévention, de la sécurité, de la tranquillité publique et de la police municipale.

Questions des conseillers de quartier :

- Quelle est la part revenant à la commune sur les amendes données grâce à la vidéoverbalisation ou par la police municipale ou nationale ?
 - o Pour la PM, il n'y a pas de distinction entre la vidéoverbalisation et l'action des agents sur le terrain. Hors réunion : l'Etat décide chaque année la quote-part reversée à la commune selon des modalités complexes (voir [lien](#)).
- Demande concernant le bus 194 qui, lors des jours de marché, ne peut pas faire descendre les passagers à l'arrêt prévu en raison de la présence de véhicules des vendeurs sur l'emplacement avenue de Verdun. Il est difficile, pour les personnes âgées notamment, de descendre du bus sans avoir le trottoir à proximité
 - o Les marchands sont censés garer leur véhicule à l'ONERA. Une campagne de rappel a été réalisée avant Noël mais malgré cela des véhicules continuent de se garer sur des places non prévues. Des verbalisations ont alors été effectuées. Il est rappelé qu'il ne faut pas hésiter à solliciter la PM si des stationnements gênants sont constatés même si les agents sont sensibilisés à ces phénomènes.
- La ZFE (zone à faible émission) devait être mise en place au 1^{er} janvier 2025. Y a-t-il une tolérance ? Est-ce que la première année sera sans verbalisation ? Y a-t-il une déclinaison particulière à Châtillon ?
 - o C'est la métropole qui agit sur la ZFE. Il n'y a pas d'exception pour Châtillon, la Métropole est censée mettre en place du contrôle automatique à l'entrée de la ZFE soit à l'entrée de la N118 donc plutôt au niveau du Petit Clamart mais pour le moment rien n'est prévu. Il y a

une réglementation européenne obligatoire qui rentre en vigueur mais il n'y a pas de contrôle pour le moment.

- Est-ce que la PM a le pouvoir de verbalisation au même titre que la police nationale concernant le respect de la ZFE ?
 - o Il n'y a pas de directives claires de la Métropole.

Intervention de M. JOURDAN Jean-Luc concernant la séance du CLSPD du 13 décembre 2024:

M. JOURDAN indique tout d'abord qu'il a représenté M. BRISARD Patrick, co-président du conseil de quartier, lors de la réunion annuelle du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), en présence du sous-préfet, de Madame la Maire, de la procureure adjointe du tribunal de Nanterre.

Lors de cette réunion, un certain nombre de données ont été exposées sur l'état des lieux de la délinquance au sens large, par la police nationale et par la police municipale. M. JOURDAN précise que c'est important d'en avoir une petite synthèse parce qu'on a souvent un ressenti qui ne représente pas forcément ce qui est observé et factuelisé par les forces de l'ordre.

Cette réunion a donc permis d'avoir des données factuelles qui ne peuvent pas être exposées ce soir car certaines sont confidentielles. Cependant, M. JOURDAN propose une synthèse des différents faits marquants de 2024.

M. MOUTON annonce le déroulement de la séance en présentant l'ordre du jour.

1- Accueil des conseillers et du public

M. MOUTON commence par faire un tour de table pour une présentation de chaque conseiller de quartier et des représentants des services de la ville présents.

M. MOUTON, conformément au règlement intérieur, fait un rappel des règles de bonne conduite des réunions : pour des débats de qualité, les conseillers de quartier sont respectueux les uns des autres, s'expriment sincèrement et en toute neutralité. Ils recherchent l'intérêt général en participant activement à ces réunions.

Il précise que l'ordre du jour très dense pour cette séance a été reçu par les conseillers de quartier par courriel, et qu'il est publié et consultable sur le site de la ville.

2- Sollicitation de VSGP au sujet de la collecte des déchets, les bonnes pratiques et leur valorisation

Intervention de Mme Julie ABADIE : Responsable de service Exploitation - Gestion des déchets urbains- Vallée Sud Grand Paris

Ce service s'occupe de tout ce qui concerne de près ou de loin de la collecte des déchets et donc des poubelles, des encombrants et tout ce qui fait thème autour de ces sujets.

Elle précise que son équipe sur Châtillon est composée d'une technicienne de gestion des déchets urbains qui se partage entre Châtillon et Châtenay, Mme Florelle IRON et d'une ambassadrice du tri, Mme Patricia MALAZI. Elles travaillent au quotidien sur l'ensemble des sujets, réclamations, demandes de renseignements et sont aussi sur le terrain pour répondre aux demandes et toutes les demandes diverses et variées des usagers et aussi de la municipalité.

Il ne faut donc pas hésiter à les solliciter pour toute demande.

Mme ABADIE rappelle qu'il existe le guide du tri distribué dans les boîtes aux lettres et qu'il est possible de faire les réclamations ou demandes de renseignements sur le site valleesud.fr à la rubrique gestion des déchets.

De plus, si pour des raisons de difficulté d'accès à Internet ne permettant pas de consulter le site internet, des chargés de relations citoyennes répondent tous les jours, en semaine du lundi au vendredi, aux questions au 0 800 02 92 92, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. L'ensemble de ces réclamations et demandes sont remontées afin d'apporter une réponse le plus rapidement possible aux sollicitations des usagers.

Questions et remarques des conseillers de quartier :

- Sur la déchetterie gratuite, lorsque le conseiller a téléphoné au numéro indiqué, il lui a été répondu que la prise de rendez-vous par téléphone n'était pas possible et lorsqu'il s'y est déplacé, la personne a refusé ses papiers.
 - o Réponse de Mme ABADIE : ce souci lui a déjà été signalé. Effectivement la déchetterie, donc le nord du territoire, fait partie de la déchetterie de Meudon qui est gérée par le territoire Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Jusqu'à l'année dernière il n'y avait pas eu de problème, notamment sur les papiers justificatifs. Elle a sollicité ses homologues à GPSO pour comprendre d'où venait le problème. Elle est en attente de leur retour. Elle a fait le signalement et la demande en fin de semaine dernière. Concernant la prise de rendez-vous, ils ont refusé de prendre par téléphone, ce qui n'est pas normal non plus. Étant donné qu'il n'y a pas eu de changement en 2025, elle va relancer GPSO pour connaître les raisons du dysfonctionnement.
- Beaucoup de difficultés pour joindre VSGP par téléphone, sur la partie déchets notamment pour les personnes âgées.
 - o Mme ABADIE va faire remonter ce problème. Elle indique qu'il y a 4 chargés de relations citoyennes qui répondent au fur et à mesure, peut-être que les lignes sont parfois occupées mais ce n'est pas une raison valable. Normalement ils doivent rappeler.
- M. JOURDAN indique qu'il a fait beaucoup de demandes à VSGP ainsi que des réclamations parce que certains déchets n'avaient pas été enlevés et qu'il a toujours pu les joindre au téléphone.

Mme ABADIE a poursuivi sa présentation par un focus sur le déploiement de la collecte des déchets alimentaires avec une seconde phase à partir du premier février 2025.

Un point sur vallée Sud recycle avec les modalités de la collecte des encombrants à la demande qui est en place sur Châtillon depuis le 1 septembre 2023.

Ensuite la collecte des sapins en porte à porte parce que c'est d'actualité et qu'elle a lieu c'est demain, mercredi 15 janvier.

Questions réponses avec les conseillers

1- Focus sur les biodéchets :

C'est une obligation en France depuis le 1^{er} janvier 2024. VSGP a décidé d'appliquer à la lettre puisqu'on a décidé de déployer les zones pavillonnaires à la collecte au 1^{er} janvier 2024. Cela concernait 50000 foyers.

Rappel : qu'est-ce qu'un biodéchet ? D'après la loi, ce sont des déchets non dangereux, biodégradables de jardin ou de parc, des déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, des commerces, des cantines, des traiteurs ou de magasins de vente au détail, ainsi que les échecs comparables provenant des usines de transformation des denrées alimentaires. Donc, plus globalement, il s'agit de tous les déchets alimentaires qui étaient jetés aux ordures ménagères. Ce ne sont pas uniquement des fruits et des légumes, mais également tout ce qui est carné, animal, végétal, poisson, œuf. Plus globalement c'est tout ce qui reste en tant qu'aliment, et également les déchets végétaux, les déchets celluloses (mouchoirs en papier par exemple).

La poubelle de couleur marron, c'est uniquement pour les déchets alimentaires, donc les épluchures, les légumes, les restes de repas, les mouchoirs en papier et essuie-tout. Ceci concernait les pavillons depuis le 1^{er} janvier 2024.

À partir du 1^{er} février 2025, la carte du déploiement de la 2e phase permettra d'intégrer les moyens collectifs (de moins de 100 logements) c'est à dire des copropriétés en complément de la collecte des déchets alimentaires sur les zones pavillonnaires.

Peut-être que selon l'adresse, il est prévu un jour de collecte en ordures ménagères et un jour de collecte en déchets alimentaires.

Les gros collectifs, qui sont collectés 3 fois par semaine, ne sont pas concernés pour l'instant.

L'objectif du territoire, qui est un objectif ambitieux, c'est d'étendre l'ensemble de la collecte des déchets alimentaires à l'ensemble du territoire d'ici la fin 2026. Cela va se faire progressivement.

L'idée est de procéder par étape, en réalisant des audits pour identifier les adresses concernées, faire une sensibilisation auprès des usagers, des bailleurs, des syndicats, et de doter l'ensemble des habitants en kit de déchets alimentaires.

Le kit est un petit bio-seau avec un premier rouleau de sacs de déchets alimentaires biodégradables de couleur vert.

Des ambassadeurs du biodéchet sensibilisent les riverains à l'utilisation de ce nouveau geste de tri.

Ensuite, il y aura la livraison des bacs, donc des poubelles, puis le lancement de la collecte.

En ce moment à Châtillon, il y a une campagne de distribution des poubelles qui a débuté auprès des adresses concernées et également le passage d'éco-animateurs qui viennent sensibiliser les riverains à ce nouveau geste de tri.

- Remarque de M. BRISARD sur la découpe complexe du quartier avec une rue concernée et celle d'à côté qui ne l'est pas encore.

Mme ABADIE indique que la genèse de la découpe vient de la caractéristique des logements (pavillons et moyens collectifs). En effet, les moyens collectifs sont intégrés et cela dépend aussi de la tournée du collecteur. En fait il y a des circuits de collecte et puis parfois d'une rue à l'autre on n'a pas le même circuit. Le déploiement se fait donc par circuit de collecte.

- Question des conseillers de quartier :
 - o Que deviennent ces déchets ?
 - Pourquoi met-on en place cette collecte ? Il s'agissait des déchets qui étaient jetés dans les ordures ménagères. Or, les déchets alimentaires, c'est 80% d'eau et les ordures ménagères étaient incinérées. Ce qui revenait à incinérer de l'eau donc c'était une hérésie environnementale.
 - Que deviennent ces déchets alimentaires ? Ils sont emmenés sur un centre de massification et de préparation à Villeneuve-Saint-Georges en vue d'être utilisés en méthanisation. Le méthane produit est injecté dans le circuit de gaz de ville.
 - o Quelle est la qualité du tri notamment par rapport aux maisons individuelles ? Comment allez-vous gérer le respect de ces règles complexes en habitat collectif ?
 - Retour d'expérience sur l'année 2024 pour le lancement des zones pavillonnaires : l'objectif était d'atteindre quasiment les 50 tonnes par semaine sur l'ensemble du territoire. Au fur et à mesure du lancement et des semaines, cet objectif a été atteint et même dépassé. Ensuite, concernant la qualité du tri, des contrôles de présentation sur tout le premier trimestre de l'année ont été réalisés et ont montré une qualité du tri à plus de 90%. Au total, il y a très peu de déclassement (seulement 5 déclassements sur l'année 2024 sur l'ensemble du territoire) auprès du prestataire qui traite et pacifie les déchets alimentaires. Le déclassement signifie que lorsque le camion poubelle arrive, les déchets ne correspondent pas du tout à ce qui était attendu.

- M. PFEIFFER'OVA fait remarquer que si des personnes trient mal leurs déchets, techniquement cela peut rejaillir sur l'ensemble des gens qui trient bien.
- Mme ABADIE explique qu'il y a quand même une vigilance des éboueurs puisqu'en ouvrant le bac, ils se rendent compte de ce qu'il y a dedans.
- Est-ce que les petits sacs verts sont vendus dans le commerce ?
 - Oui, vous pouvez trouver des sacs biodégradables dans de nombreux commerces.
- Comment s'assure-t-on que les moyens collectifs ont bien trié ?
 - À partir du premier février, une équipe d'ambassadeurs des biodéchets, et des ambassadeurs du tri ainsi que le collecteur vont sensibiliser les habitants. Ils ont déjà anticipé sur les adresses, sur les problématiques. En effet, pour les plus gros collectifs, le geste de tri qui n'est pas présent surtout sur les emballages. Ces collectifs sont ciblés et seront sensibilisés en priorité. Un accompagnement sera fait si nécessaire auprès des bailleurs pour les gardiens car il s'agit d'un travail de proximité.
 - De plus, les enfants sont les meilleurs ambassadeurs sur le geste de tri. Aujourd'hui, la collecte des déchets alimentaires a lieu dans les écoles, ce qui permet aux élèves d'être initiés au tri. Effectivement, ils portent le message, ce sont les meilleurs ambassadeurs à la maison et cet aspect figure dans les programmes scolaires.
- Quel accueil de la part des bailleurs ? parce que cela a un impact, pas anodin, sur le travail du gardien et la répartition du temps ?
 - Le jour de collecte des déchets alimentaires est le même que le jour qui était prévu auparavant pour la collecte d'ordure ménagère, donc il n'y a pas d'impact sur leur organisation en termes de société de ménage et de sortie de bac. C'est la même chose au niveau du moment de la journée, si c'était le matin, la collecte reste prévue le matin. Il y a eu très peu de changements, qui ont été effectués à la marge. Il s'agit de réaliser un travail au quotidien avec eux, de faire des réunions, d'aller sur place, de faire des audits des locaux de propreté, de les redoter en bacs des autres flux si besoin. C'est le rôle aussi des ambassadeurs du tri, d'être en visuel et d'inciter les gardiens à faire le signalement pour que des réparations ou des changements de bac soit effectués, que ce soit en termes de capacité ou en termes de changement parce qu'ils sont cassés.
- Un problème se pose lorsqu'il y a un remplacement de gardien avec des prestataires extérieurs par exemple. En effet, quand dans le local, il n'y a plus assez de poubelles de la bonne couleur, les habitants mettent leurs déchets dans le bac qui reste. Les bailleurs sont responsables, mais c'est aussi une problématique de fonctionnement comme lorsque le ramassage a lieu le soir, les prestataires extérieurs ne travaillent plus à ce moment-là, donc ils ne ramènent pas les bacs dans le local et les bacs restent toute la nuit sur le trottoir. De plus, il ne s'agit pas que les bailleurs, parce que si on fait passer le prestataire 2 fois, c'est plus cher et c'est des charges supplémentaires pour les résidents.
 - Lors des suivis de terrains, quand les ambassadeurs du tri ou les techniciens sont sur le terrain et observent une non-conformité, ils sensibilisent les gardiens et appellent pour faire remonter leurs observations. De plus, ils ont un bon contact avec les gardiens donc, ils peuvent leur préciser les horaires de collecte et le règlement de collecte. Il est également possible que VSGP écrive des courriers officiels sur le rappel des horaires.
 - M. PFEIFFER'OVA précise que c'est au bailleur de s'organiser, qu'il y a des règles à respecter. C'est à eux de modifier leur organisation. La question se pose de prévoir un arrêté municipal sur ce sujet puisque pour le moment c'est la pédagogie qui est privilégiée.

- Une remarque est faite sur la problématique des pharmacies qui ne veulent plus reprendre les médicaments :
 - VSGP ne les reprend pas, c'est aux pharmacies de le faire. Sinon, il y a toujours la solution de la déchetterie de Meudon

Mme ABADIE poursuit sa présentation avec le sujet des encombrants : Effectivement sur Vallée Sud recycle, il existe le service des encombrants à la demande. Elle rappelle le système et quels sont les déchets qui sont acceptés :

- Le système est une prise de rendez-vous soit par le site Internet Vallée Sud recycle rubrique « gestion des déchets ». Puis, à la sous-rubrique « collecte des encombrants à la demande », il est possible de choisir l'adresse et l'ensemble des éléments dont on souhaite se séparer.
- Les déchets acceptés sont les déchets liés aux encombrants c'est à dire tous les matériaux, mobilier d'équipement, d'aménagement, les déchets électroniques (les fers à repasser, les machines à laver,), les déchets de démolition (qui devront être mis dans des sacs). Pour rappel, les produits toxiques ne sont pas acceptés ainsi que les produits vitrés (aquarium, paroi de douche, ...) pour des questions de sécurité au niveau de la manipulation et du collecteur. Ces déchets devront être déposés à la déchetterie.
- Au niveau de Châtillon : 11 000 rendez-vous pris par des usagers en 2024 avec seulement 2% de réclamations soit 220 réclamations sur 11 000 rendez-vous, on peut donc en conclure que ce service fonctionne plutôt bien. Il faut noter une évolution par rapport à la prise de rendez-vous : le service Vallée Sud recycle ne concerne pas les impasses pour des raisons de sécurité, afin que le collecteur ne fasse pas de marche arrière. L'outil a évolué afin d'apporter une solution aux usagers habitant dans une impasse et que le collecteur se présente au plus près du domicile de l'utilisateur. L'outil informe également des travaux de voirie et des lieux de collectes possibles pendant ces travaux pour aussi. Il est également possible de joindre des photos des objets déposés, ainsi le collecteur a l'information.
- Il est souligné une problématique de conversion entre nombre de planches et l'estimation du nombre de mètres-cubes limités à 3 par demande.
 - Les mètres-cubes sont donnés à titre indicatif mais ils sont basés sur des planches de parquet. Il faudra effectivement affiner cette estimation.
- Il est également souligné que le nombre de sacs est limité à 3 sacs par rendez-vous ce qui peut paraître peu.
 - Cette limite a été pensée par rapport aux déchets ménagers et il s'agit par cette limite, d'éviter que les artisans sollicitent le système des encombrants de VSGP. Ils doivent tout reprendre à la fin d'un chantier et par ailleurs, il facture l'évacuation des déchets à leurs clients. Ce serait quand même dommage que ce soit l'argent public qui traite les déchets des artisans. Cependant, il est possible d'obtenir plus de rendez-vous s'il y a plus de 3 sacs à mettre aux encombrants.
- Un conseiller de quartier indique les problématiques d'incivilités des personnes qui profitent d'une mise sur le trottoir d'un usager pour ajouter leurs encombrants. Par conséquent, le collecteur ne prend pas ces encombrants car ils ne correspondent pas à ce qui était prévu et il faut recommencer la démarche.
 - Pour éviter ces désagréments, un système de photos à joindre à la demande de dépôt d'encombrants a été mis en place. Mme ABADIE précise que VSGP insiste auprès des collecteurs pour qu'il y ait une tolérance tant sur la quantité que sur l'endroit du dépôt des encombrants. La photo permet au collecteur de trouver plus facilement les encombrants que ce soit au niveau de l'endroit de la rue ou sur la quantité à collecter.

Mme ABADIE présente le sujet suivant : la collecte des sapins en porte-à-porte. En effet, il n'y a plus d'enclos de collecte car VSGP a souhaité passer à une collecte sectorisée en porte-à-porte. Il faut noter également la possibilité de présenter les bacs et sacs (compostables) de déchets végétaux en

même temps que le sapin. Il est important d'éviter les sapins floqués et les sapins mis dans des sacs poubelle autre que celui d'Handicap International.

- Il est demandé la raison du retrait des enclos et du passage en porte-à-porte à la place. En effet, il existe une impression d'encombrement des trottoirs pendant une semaine en attendant le ramassage.
 - o Mme ABADIE indique qu'il s'agit d'une volonté d'amélioration du service pour éviter aux usagers de transporter leur sapin sur plusieurs mètres jusqu'à un enclos. Les sapins floqués ne sont pas collectés car ils ne sont pas compostables. Les sapins floqués doivent être mis avec les ordures ménagères ou bien emmenés à la déchetterie. Un suivi est effectué avec les techniciens, les ambassadeurs du tri et Mme ABADIE auprès de leur destinataire pour s'assurer qu'il respecte bien les circuits de collecte, qu'il n'oublie pas des rues, ...
- Le compost que VSGP collecte est-il différent de celui du composteur individuel ?
 - o M. PFEIFFER'OVA indique qu'il existe une grosse différence par rapport aux poubelles de déchets alimentaires. En fait, dans les composteurs personnels, on ne met pas par exemple les agrumes, le poisson, les viandes, ... du moins, ce n'est pas conseillé parce que cela peut attirer des animaux, des odeurs, alors que VSGP prend tout, il n'y a donc plus rien dans les poubelles.
 - o Mme ABADIE précise qu'il y a eu des caractérisations, il s'agit de campagnes pendant lesquelles l'ensemble des poubelles des ordures ménagères sont ouvertes pour vérifier ce qu'il y a dedans. On estime que 10 à 15% sont vraiment liés à des ordures ménagères, le reste étant de l'emballage, du déchet alimentaire et du déchet toxique.
- Dans quelle poubelle doit-on mettre les capsules de café compostable car il est indiqué sur l'emballage « mettre dans un compost industriel » ?
 - o Il faut mettre les capsules compostables dans la poubelle de couleur marron pour les biodéchets. Des petits bio-seaux blancs de 6L avec un couvercle vont être distribués afin de ne pas trop encombrer les cuisines, dans les 15 prochains jours. Soit les usagers les obtiendront lorsque les éco-animateurs ou le prestataire de collecte feront du porte-à-porte, soit ils seront distribués à l'espace Maison banche pendant les 2 dates proposées à cet effet, les 11 et 12 février. Concernant les coquilles d'huîtres, par exemple, elles peuvent être mises dans la poubelle des déchets alimentaires. Cependant ce n'est pas l'aliment qui se composte le mieux.
- Combien coûte les petits sacs poubelle pour les bio-seaux ?
 - o Par exemple dans de grandes enseignes, le prix est de quelques euros les 20 sacs. Les sacs en papier et les sacs de légumes dans les supermarchés, sont compostables, et peuvent donc être utilisés à la place des petits sacs poubelle biodégradables. Ils peuvent même être réutilisés si possible et si nécessaire.
 - o M. PFEIFFER'OVA précise que le mieux est d'aller au supermarché avec ses propres sacs pour éviter de ramener du déchet car « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». Il existe des sacs en nylon ou en coton dans les supermarchés pour éviter d'avoir à prendre un sac à chaque fois.
- Concernant les poubelles jaunes, M. MOUTON indique que des concitoyens sont surpris de mettre des boîtes de conserve sales au milieu de journaux. Comment peut-on recycler les journaux souillés par des boîtes de conserve ?
 - o Le message à faire passer, c'est de faire un réflexe du geste de tri, c'est-à-dire que tous les emballages se trient. Ensuite c'est au centre de tri d'opérer une différenciation en fonction des types d'emballage, grâce à un process industriel : les métaux d'un côté, les corps creux lourds, de l'autre, les papiers, ... une partie est mise au rebut, déclassé.
 - o Mme DORFIAC précise que le processus de recyclage par mouillage du papier et du carton n'implique pas que ces matières soient propres. De même, il ne faut pas laver les boîtes de conserve puisque tout être trié et lavé de manière industrielle. Par contre, il

ne faut pas mettre des choses dans la boîte de conserve ou dans une boîte en carton, il ne faut pas imbriquer les différents contenants. Les centres de tri vont séparer les matériaux et à la sortie du centre de tri, ces différents matériaux sont transformés et se présentent sous forme de balles, des espèces d'énormes tas par matériaux, voire par type de plastique. Ensuite, cela part dans une 2e étape de tri, où on va séparer les types de plastique chez des recycleurs différents. Il est possible de visiter le centre de tri à Issy-les-Moulineaux, il propose des portes ouvertes régulièrement. Les visites sont extrêmement pédagogiques sur le fonctionnement d'un centre de tri. Aujourd'hui, on recycle plus de 75% des papiers en France et quasiment 90% des emballages triés sont recyclés en France et pas en Malaisie.

- Peut-on mettre les capsules de bouteilles en verre dans le bac de tri du verre ?
 - o En centre de tri, il y a des machines qui captent l'aluminium, le métal. Il est donc possible de laisser la capsule sur le récipient en verre.

3- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024

Prise de parole de M. MOUTON qui soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2024, diffusé par courriel et mis en ligne sur le site de la ville. L'assemblée l'approuve à l'unanimité. Le procès-verbal est signé par les co-Présidents.

4- Point sur les travaux :

- rue de Bagneux : bilan de la réparation de l'affaissement et point sur les travaux entrepris en face du Parc Henri Matisse (barrières et traversées obligatoires)

M. MOUTON rappelle que la rue de Bagneux a connu un affaissement et la question qui se pose est : en quoi les réparations qui ont été effectuées garantissent une stabilité de la situation ?

M. PFEIFFER'OVA prend la parole pour indiquer qu'il y a évidemment une inquiétude quand il y a un affaissement au milieu d'une rue. Cependant, l'inspection générale des carrières est venue et il semblerait que ce soit simplement dû au mauvais compactage du sable lors de travaux et avec l'eau, le sable a raviné certainement pendant très longtemps, et petit à petit. On peut voir le même phénomène sur les carrières. Finalement cela signifie que le bitume s'auto-tient jusqu'au jour où cela ne tient plus et ça descend. Ce n'était donc pas un problème d'affaissement de carrières, tout a été rebouché et bien compacté.

Remarques et questions des conseillers de quartier :

- Qui a alerté ? Y a-t-il des inquiétudes à avoir quant au mauvais état de la route dans cette zone ?
 - o Le donneur d'alerte n'est pas connu, mais ce sont d'ordinaire des chauffeurs de la RATP, cela arrive très fréquemment que les chauffeurs alertent leurs responsables qui ensuite préviennent la municipalité. Il n'y a aucune inquiétude à avoir. Par ailleurs, il existe des voies bien plus dégradées que celles-là. C'est une zone surveillée, qui est en aléa fort de carrière. Tous les mois, des membres de la municipalité se déplacent auprès d'habitants dans une rue, dans une impasse, dans une rue privée, pour constater, pour regarder, pour investiguer si besoin. Malheureusement, la ville de Châtillon, est située à 80% sur des carrières c'est pourquoi une attention particulière est portée sur la voirie. Il est à noter que les carrières sont un sujet très complexe parce que les cartographies sont partielles, qu'il y avait des carrières sauvages, des cheminements entre les carrières pour se déplacer plus rapidement, ...
- Le sous-sol bouge et le problème est peut-être accentué par le passage des bus sur des zones bosselées ? Serait-il possible de réduire la vitesse des bus qui souvent accélèrent pour pouvoir passer le feu au vert ou d'installer un panneau « chaussée déformée » ?

- M. PFEIFFER'OVA signale que les bus sont verbalisés comme tout autre véhicule. Un bus, par sa taille, son poids, son bruit, on a l'impression qu'il roule plus vite, mais ce n'est qu'une impression. Il est cependant constaté que, la nuit, les bus vont un peu vite, mais pendant la journée ce n'est pas forcément vrai. Cela dépend des chauffeurs. De plus, la police municipale réalise des contrôles radars la nuit. Il y a une tolérance zéro pour les bus qui est par ailleurs demandé par la RATP. En effet, la RATP n'hésite pas à sanctionner, lors de commissions disciplinaires, des chauffeurs en Ile-de-France, pour mise en danger d'un cycliste, excès de vitesse répétitifs, etc. ... En théorie, la zone 20 se fait soit, sur de la petite voirie soit, sur de la voirie adaptée. La zone 20 signifie que les piétons sont prioritaires sur la route, c'est-à-dire que les piétons marchent sur la route. Par exemple, la rue de la mairie est une zone 20, et les piétons n'osent toujours pas marcher sur la route. Cependant il est possible de solliciter la RATP pour rappeler les bons gestes, ou demander à la police municipale de faire quelques campagnes régulières de contrôle radar des bus, y compris le soir. M. PFEIFFER'OVA suggère d'inviter la RATP au prochain Conseil de quartier.

M. MOUTON poursuit l'ordre du jour en indiquant un point sur les travaux, rue de Bagneux, en face du parc Henri Matisse.

M. PFEIFFER'OVA souligne l'existence du problème de cheminée au niveau d'un bâtiment qui est mise en sécurité pour le moment en attendant les travaux dont la date n'est pas encore connue. Les barrières étaient sans cesse déplacées par les usagers et les agents les remettaient en place à chaque fois. Elles ont donc été installées avec pour objectif de protéger les usagers.

Il est spécifié que ces bâtiments sont en très mauvais état, qu'ils datent du XVIIIème siècle et qu'ils ne sont pas classés et sans grand intérêt architectural. Il est également précisé que les organisations syndicales présentes dans ces bâtiments ne travaillent pas dans de bonnes conditions. La municipalité n'a pour le moment pas planifié l'avenir de ces bâtiments.

M. PFEIFFER'OVA indique également la présence de barrières devant l'église car une gargouille menace de tomber. Il y a donc une mise en sécurité effectuée et une entreprise très spécialisée doit intervenir.

Mme DORFIAC prend la parole pour préciser que dans le prochain journal de la ville, il y aura un focus sur la voirie. En effet, il y a 42 km de voirie à Châtillon, c'est-à-dire les rues et les trottoirs. Elle explique que pour réaliser des travaux de voirie, cela coûte 1 000€ le mètre linéaire donc cela revient vite très cher.

Elle indique que la voirie devrait être refaite tous les 15 ans en moyenne mais cela dépend du trafic routier.

- rue Gabriel Péri : point sur l'avancement des travaux

Mme DORFIAC signale la reprise des travaux après 3 semaines d'arrêt pendant les fêtes ce qui était également une demande des commerçants de ne pas avoir de travaux durant cette période.

M. PFEIFFER'OVA présente les travaux qui vont se dérouler en 3 phases.

Les travaux ont eu lieu en premier du côté droit de la rue en remontant la rue ce qui permet aux commerçants d'utiliser leur terrasse. Actuellement les travaux sont à gauche en remontant la rue.

M. PFEIFFER'OVA indique que les pavés ont été installés devant le marché. D'autres pavés seront posés au carrefour de la Maison des seniors et devant la médiathèque, rue de la Mairie, etc... Pour réaliser tout cela, il va falloir fermer la rue par phases. VSGP va communiquer sur ces sujets dans les semaines à venir, avant le mois de février.

Phase 1 : elle concerne le bas de la rue mairie et la rue Gabriel Péri. La fermeture du croisement rue Gabriel Péri/rue de la mairie/rue Lasègue se fera pendant 15 jours ; les riverains auront accès en double-sens dans l'impasse de la rue de la mairie du 17 février au 02 mars. Un certain nombre

d'améliorations de la rue de la mairie avec par exemple la création de nouvelles jardinières, sera fait en même temps. La fermeture de 15 jours est programmée car la pose des pavés est longue et il faut un temps de séchage d'une semaine sans passage de véhicules pour ne pas faire bouger les pavés.



Phase 2 : les travaux auront lieu rue Lasègue mise en double sens pour les riverains, la rue de la Mairie refunctionalisera avec son sens unique. Ces travaux sont prévus du 03 au 12 mars.



Phase 3 : du 13 au 30 mars, l'aménagement sera effectué au niveau de la Maison des séniors. Le carrefour ne sera pas complètement fermé pour les riverains ayant leur parking à côté du restaurant « c'est mon plaisir » et ils pourront circuler.



L'ensemble des travaux se termineront en mai-juin 2025.

- Un conseiller de quartier demande s'il y aura une incidence sur trafic RATP ?
 - o M. PFEIFFER'OVA souligne que les bus ne circulent plus rue Gabriel Péri depuis le début des travaux. Ils passent avenue de Verdun.
À l'issue des travaux, les bus circuleront de nouveau rue Gabriel Péri.
- Une conseillère de quartier indique que rue Jean-Pierre TIMBAUD, les raccords ne sont pas faits et des personnes sont déjà tombées au niveau de la petite descente du parking.
 - o Mme DORFIAC souligne qu'il y a la même chose au niveau des seuils des magasins qui vont être refaits correctement.
- Il est mis en avant que la largeur du passage du côté gauche en montant la rue Gabriel Péri semble très étroite à certains endroits, alors que du côté des commerces cela semble plus grand.
 - o M. PFEIFFER'OVA explique que ce côté était déjà étroit avant les travaux et qu'il est prévu du stationnement et de la végétation. En revanche du côté des commerces, c'est très large et ce sera, à l'usage, le côté qui aura vocation à être utilisé par les piétons.

- point sur les abords du chalet dans l'enceinte du Parc Henri Matisse

Mme DORFIAC souligne que ce parc a été mal conçu : il y a des résurgences d'eau, des problèmes de conception même du parc qui impliqueraient de faire un énorme bassin de rétention d'eau proche de la résidence en contre bas. En effet, quand il y a des grosses pluies, cela se déverse au niveau de cette résidence. Il y a donc un vrai problème de conception qu'aujourd'hui la municipalité essaie de récupérer comme elle peut. En fait, il faudrait faire un gros bassin mais c'est très compliqué. En revanche, sur cette allée qui est très empruntée, notamment par les enfants qui vont de l'école au chalet, il a été posé des drains comme cela avait été réalisé au niveau du parc Malraux. Cela permettra de drainer cette voie très passante pour canaliser l'eau sur les côtés et faire en sorte qu'elle stagne moins au milieu. C'est le seul moyen de garder un revêtement un peu naturel mais perméable et en même temps de pouvoir passer dessus sans se mouiller.

- Un conseiller de quartier indique que les enfants ne passent plus par là mais par la grille arrière. Il précise aussi que des véhicules y passent, sans doute les véhicules de la Mairie, du service parcs et jardins. Cela augmente le phénomène de boue. De plus, l'intérieur de l'enclos du centre de Loisirs sert de lieu de stockage et cela finit par ressembler à une déchetterie.
 - o Mme DORFIAC explique que la pose de drains va améliorer le phénomène d'eau stagnante et donc de boue.
 - o Pour le centre de Loisirs, il sera demandé aux animateurs de ranger. Les animateurs s'en servent effectivement d'espace de stockage car ce centre de loisirs est très petit et pas très adapté.

- projet d'entretien/embellissement de la rue de la mairie annoncé aux commerçants par un courrier de Madame la Maire

M. MOUTON poursuit avec l'entretien et l'embellissement de la rue de la Mairie.

Mme DORFIAC prend la parole pour parler de la végétalisation. La municipalité a mis au budget 2025 le changement de tous les pots au fur et à mesure du renouvellement. Il est prévu de réaliser quelque chose d'élégant. Les conseillers de quartier seront sollicités sur le choix du format, des finitions, des emplacements et des couleurs comme cela a été réalisé sur l'esplanade Maison blanche. Les choix se feront sur catalogue mais il sera possible de faire des vues pour voir à quoi cela ressemble avec telle ou telle couleur par exemple.

Mme DORFIAC indique qu'au printemps prochain il y aura une concertation en ligne sur ce sujet. De même il faudra se concerter pour décider de ce qui sera mis dans les pots.

Elle souligne que 2 espaces, pourront être également aménagés avec de la végétation : au niveau du petit recul à la Maison de la presse, et dans la courbe devant « Bergamote et grains de café », ce qui permettra de protéger la terrasse et éviter que les voitures s'y garent. Madame Castelli, Directrice Parcs et Jardins - Cadre de Vie - Transition écologique, fera des esquisses et il sera demandé aux conseillers de quartier de choisir les emplacements, les motifs et les couleurs.

- Un conseiller de quartier indique que les potelets ne sont plus très droits.
 - o Mme DORFIAC informe que tout le mobilier urbain doit être géré par VSGP. Elle souligne que normalement, comme c'est une zone piétonne, il ne devrait pas y avoir de potelet. Leur présence empêche les voitures de stationner. De toute façon, ils doivent être remplacés puisque cela fait partie des prestations de VSGP sur 2025.
 - o M. PFEIFFER'OVA explique que la municipalité souhaite installer des totems, pour indiquer la zone 20 en expliquant la priorité piéton, vélo, les règles de circulation. La municipalité est en discussion avec VSGP sur les modalités et les modèles possibles. L'idéal serait d'en installer un, rue de la Mairie et un, rue de Fontenay.

5-Retour sur le marché de Noël organisé dans le centre-ville et sur l'affluence au feu d'artifice

M. PFEIFFER'OVA fait savoir qu'il s'agit de la deuxième édition du marché de Noël et il témoigne que les commerçants étaient très contents. La municipalité est satisfaite du changement de lieu et d'avoir fait le choix de la rue de la Mairie.

- Une conseillère de quartier souligne la réussite du marché de Noël et du feu d'artifice mais indique une problématique à la fin du feu d'artifice lorsque les gens quittent le lieu tous en même temps, il n'y a pas assez d'éclairage.
 - o M. PFEIFFER'OVA indique qu'effectivement il n'y avait pas d'éclairage et que pour la prochaine fois, il faut absolument remédier à ce problème car c'est dangereux pour le public venu en nombre assister au feu d'artifice. Il précise également que le parc n'est pas parfaitement adapté pour ce type d'évènement et que l'idéal serait de réaliser le feu d'artifice au stade mais cela perd tout son sens car c'est loin du marché de Noël de la rue de la Mairie. Il signale également qu'il faut chaque année améliorer la sécurité puisque le feu d'artifice de ville est visiblement « victime de son succès ». La municipalité est consciente de la problématique et réfléchit à des solutions notamment avec le nouveau prestataire.
- Un conseiller de quartier évoque le nombre de lampions en quantité insuffisante.
 - o M. PFEIFFER'OVA informe que le nombre de lampions a été doublé par rapport à l'année dernière : 600 lampions ont été distribués.

6-Point sur le Parking République : possibilité d'élargissement des places pour les véhicules

M. MOUTON fait part d'un début de réflexion sur le parking République et les commodités de stationnement. Il transmet le fait que certaines places de stationnement sont étroites et demande ce qui peut être envisagé comme l'élargissement d'une partie de ces places ?

M. PFEIFFER'OVA précise que cela impliquerait moins de places au total.

Il souligne également que des caméras ont été installées cette année, car il y avait un très gros problème persistant de personnes qui dormaient là le soir avec également des problèmes de sécurité. Cela a permis d'améliorer la sécurisation de ce parking et des habitants de la résidence au-dessus parce qu'évidemment y avait ces difficultés.

C'est un parking fréquenté car il est en zone bleue avec 1h30 de gratuité. Il y a notamment de nombreux agents municipaux qui s'y garent puisqu'il n'y a pas de parking prévu pour eux.

- Une conseillère de quartier indique que lorsque la rue de la mairie pour différentes manifestations est fermée, et qu'elle ne peut pas utiliser notre parking, des efforts de la part de la municipalité ont été faits pour avoir accès à des places dans les parkings voisins. Cependant, elle demande s'il serait possible de fermer le parking après 21h notamment le week-end ?
 - o M. PFEIFFER'OVA indique qu'il faut y réfléchir mais qu'il faut aussi prendre en compte qu'au-delà de 21h, se pose le problème des squatteurs avec des demandes très pressantes des habitants de la résidence sur ce point.

7- Temps d'échanges avec les conseillers

M. MOUTON donne la parole aux conseillers de quartier sur différents points échangés récemment sur la boucle d'échanges du conseil de quartier :

- Sécurisation de la rue de Fontenay notamment pour les enfants : le marquage au sol a été réalisé mais les barrières n'ont toujours pas été installées par VSGP.
 - o M. PFEIFFER'OVA souligne qu'il y a beaucoup d'instabilité chez VSGP en raison d'un changement de la présidence du territoire avec des questionnements sur les projets qu'ils peuvent réaliser. De plus, ils ont des problèmes de délais pour recevoir le matériel urbain avec leur prestataire puisque lors d'une commande il faut le bon modèle qui est utilisé dans le reste de la ville de Châtillon, la bonne couleur, ...
- Stationnement devant la maison de retraite : Mme DORFIAC indique qu'il s'agit des incivilités qu'on retrouve devant toutes les écoles. La solution est de prévenir la police municipale.
- Question pour avoir une personne pour faire traverser le passage piéton rues de Fontenay et Gambetta à midi : les enfants courent et il n'y a pas d'adultes pour faire traverser

Un conseiller de quartier précise qu'il a été observé que les enfants couraient dans tous les sens et qu'ils se mettent en danger.

M. PFEIFFER'OVA indique que cela représente un coût financier d'avoir une personne à midi et qu'à Châtillon, plus de 90% des enfants mangent à la cantine. Cela concerne donc très peu d'enfants mais il faut y réfléchir.

Il faut peut-être revoir les aménagements et il est également précisé qu'à terme la rue de Fontenay va être entièrement refaite puisqu'il y a une canalisation d'eau à haute pression du SEDIF qui doit être remplacée.

Lors de sa réfection il faudra repenser l'aménagement avec plateau surélevé pour les enfants, ralentisseur si besoin avec peut-être même comme dans le plan de déplacement un sens de circulation inversée.

- Intervention de Mme Ségolène GUERTIN concernant les commerces de la ville et notamment la fermeture de certains et les perspectives pour l'avenir de ces commerces ayant fermé.

M. MOUTON indique que certains conseillers ont noté qu'il y avait des fermetures dans le quartier, rue de la Mairie mais aussi ailleurs. Quelles sont les perspectives pour ces commerces qui ont libéré leur emplacement ?

Mme Ségolène GUERTIN, élue aux commerces de Châtillon prend la parole :

- o Elle souligne que le magasin Igloo a malheureusement fermé. La municipalité, prévenue en amont, était très attristée de cette nouvelle puisqu'Igloo fait partie de l'histoire de la ville. Elle précise que lorsqu'un commerce ferme, la principale raison est le manque de clients. Pour le Gérant, M. SIBONI, le chiffre d'affaires était en baisse depuis 3 ans. Il a cherché un repreneur mais le secteur de la décoration, de l'aménagement, de l'habitat, est très compliqué avec des acteurs aujourd'hui qui écrase la concurrence. Pour un local de 1700 m², c'est un acteur de l'agroalimentaire, de la grande distribution, qui a la capacité de reprendre un local comme celui-ci qu'il faut en plus réaménager et remettre aux normes

d'accessibilité avec notamment un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Il s'agit donc d'un magasin de l'enseigne INTERMARCHÉ.

Ces collaborateurs sont partis dans de très bonnes conditions et pour certains, ils seront repris dans la future enseigne qui va s'installer.

C'est le même gérant que l'INTERMARCHÉ aux Sablons. Il faut savoir que la politique commerciale des grandes chaînes, c'est d'avoir un maillage tous les 300 m environ.

Les livraisons se feront devant puisqu'il existe déjà une place à cet effet.

Mme GUERTIN a sensibilisé les agents de la police municipale pour que les places de livraison restent disponibles, quel que soit le commerçant ou le livreur.

Elle indique également que rue de la Mairie, il y aura moins de place, donc il y aura des places de livraison dédiées aux commerçants, des places hybrides qui évolueront au fur et à mesure de la journée.

Pour information, le futur Intermarché pourra proposer autre chose que de l'alimentaire donc il y aura peut-être une offre complémentaire.

Les travaux commencent en début d'année 2025 et l'ouverture est prévue au printemps.

- Le magasin NYSA Caviste, rue de la Mairie, a fermé le 31 décembre. Il était prévu que cette enseigne ferme depuis 2023. Il y a 2 candidats intéressés par le local qui est bien situé.
- Mme GUERTIN informe que la crêperie en face de la Mairie devrait réouvrir normalement, le 15 février. Ce sera une autre crêperie reprise par des restaurateurs du coin.
- La boulangerie ex « citron meringué » va aussi bientôt réouvrir. Il y a des travaux pour le moment.
- La boulangerie en face du conservatoire, ouvre le 15 janvier après une fermeture administrative. Mme GUERTIN précise qu'il s'agissait d'un réel problème administratif décidé par la préfecture, aucun lien avec un problème d'hygiène sur cette boulangerie contrairement aux rumeurs.
- Concernant le local de l'ancien magasin de chaussures DESHAYS : la ville est propriétaire de ce local donc c'est elle qui choisira la future activité. Un commerçant doit visiter bientôt local. La municipalité fait en sorte que le loyer soit accessible pour ne pas freiner les commerçants qui souhaite s'installer.
- Concernant le local de l'ancienne Maison de la presse, il y a un candidat mais il faut qu'il finalise son business plan et son dossier auprès de sa banque. De nombreux secteurs sont vraiment en difficulté.
- Concernant l'ancien magasin Beauty Success : l'emplacement n'est pas simple car il y a peu de passage sur ce trottoir-là. C'est pour ça que dans la commercialisation des locaux, la municipalité va davantage s'orienter vers des magasins d'équipement de la maison, des cuisinistes ou vers des cabinets médicaux, radiologiques, dentaires, des opticiens, ... On ne flâne pas sur cette avenue-là contrairement à la rue Gabriel péri. C'est d'ailleurs pour cela que la municipalité a investi pour l'embellissement de celle-ci.
- À côté du magasin Animalis, le local a une configuration complexe. La municipalité essaye mais c'est compliqué.

- Parc des Pierrettes : il serait devenu un parc canin faute de signalement et de contrôle
À une époque, il y avait des affichettes « interdit au chien » mais elles ont été retirées.
Le panneau du règlement intérieur n'est pas lu non plus.

Il faudrait faire des contrôles et verbaliser grâce aux agents de la police municipale et mettre des vrais panneaux interdits aux chiens

- Une problématique rue de Fontenay est signalée : Il y a une incohérence sur les panneaux 20 et 30km/h, il faudrait retirer le panneau en haut de la rue Gambetta.
 - o M. PFEIFFER'OVA précise que les totems permettront de revoir tout cela. Il faut attendre que VSGP réponde à notre sollicitation sur le sujet.
- Concernant les dégradations à l'intérieur du cinéma, qu'est-il envisagé ?
 - o Il est prévu, début 2025, de changer les plaques noires de matériau d'insonorisation qui ont été abimées avec une autre forme de revêtement. Pour information, il y a aussi une procédure contre le l'entrepreneur pour malfaçon sur un certain nombre de choses. Le cinéma ne sera pas fermé pour ces travaux-là puisque la pose est très rapide.

8- Temps d'échanges avec le public

- Totem à l'entrée de la vélorue : panneau annonçant des zones de rencontre n'est pas lisible car il faudrait rouler très doucement pour bien les voir. Le rond 20km/h est très petit pour le moment.
 - o M. PFEIFFER'OVA précise qu'un totem est une infrastructure de grande taille, très colorée, très voyante donc très visible. L'idée est de bien expliquer la règle pour les différentes catégories d'utilisateurs comme sur l'exemple ci-dessous :



- Concernant la Départementale, au niveau de la contre-allée de l'avenue de Verdun, un nettoyage est prévu au niveau des pieds d'arbres ?

- Mme DORFIAC explique que le département plante et la ville effectue l'entretien. Les plantations seront des choses assez basiques, couvrantes, plutôt vivaces. Les poteaux en bois cassés seront remplacés car cela protège réellement les pieds d'arbres des voitures, des camions du marché qui reculent, montent dans les massifs et détériorent les pieds d'arbres.

9- Date du prochain conseil de quartier :

Prochaine date du conseil :

Mardi 13 mai 2025 à 20h00 à la Folie Desmares.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 22h56

Adjoint à la Maire

Co-président

M. Christophe MOUTON

M. Patrick BRISARD